

L'arme et la Paix

Journal trimestriel édité par l'association Initiatives Citoyenneté Défense - Janvier 2006 - n°4

ÉDITO BRASSAGE OBLIGATOIRE OU FACULTATIF ?

Le Président de la République, Jacques Chirac, a annoncé le 14 novembre dernier la création d'un service civil volontaire pour les jeunes. Ce dispositif destiné à répondre à la crise des banlieues doit concerner 50.000 jeunes en 2007.

Quel est l'objectif d'un tel service civil ? Favoriser la mixité sociale et « mieux aider les jeunes, notamment les jeunes en difficulté, à aller vers l'emploi » (Jacques Chirac) et faciliter ainsi leur intégration. Une histoire ancienne comme le rappelait Jean-Dominique Merchet dans Libération : « *Le service national "n'était pas un héritage de la Révolution française, mais une transposition du modèle militaire prussien après la défaite de 1870", explique l'historien Michel Auvray, auteur de l'Age des casernes. "Après la Commune de Paris, cela visait aussi à restaurer la discipline sociale. On parle alors de brassage social, c'est-à-dire de réconcilier les classes à la caserne", ajoute-t-il. Comme l'a montré une autre historienne, Odile Roynette, la caserne a surtout été le lieu de la découverte de la modernité pour les paysans. Dans Bons pour le service, elle décrit l'irruption de... l'eau courante et "la lutte contre la crasse".* »

Ce service National sera supprimé par Jacques Chirac, instigateur de la lutte contre la "fracture sociale", comme le rappelle non sans humour, une élue socialiste de Puteaux, Nadine Jeanne, sur son site internet : « *L'histoire ne manque pas d'ironie : on se souvient, en effet, qu'une des rares décisions significatives du premier mandat présidentiel de M. Chirac fut, précisément, de supprimer le service national militaire, dont une des vertus consistait, au moins en principe, à favoriser la mixité sociale et l'intégration.* » Elle se souvient également que le Président a repris « *une proposition de M. Jospin dans sa campagne présidentielle en 2002. Le candidat socialiste préconisait "un service civique volontaire", où chaque jeune se verrait "proposer d'accomplir un projet, de consacrer six à neuf mois de sa vie à un engagement social ou humanitaire"* ».

Si l'idée de service civil réunit assez largement la classe politique (seuls les Verts et le Parti Communiste voient dans cette proposition un risque de nouveau contrat précaire pour les jeunes), voire l'opinion publique (78 % d'opinion favorable), le caractère volontaire ou obligatoire de ce service la divise nettement. D'un côté, les partisans du volontaire (l'UMP, essentiellement), dont le premier ministre, Dominique de Villepin qui déclarait : « *Je doute que l'idée d'un service civil obligatoire soit favorablement accueillie par les jeunes et que cela corresponde aux besoins de notre société* ». Le Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, est du même avis car un service obligatoire n'offrirait pas la possibilité de « *déboucher directement vers un emploi* ». De l'autre côté, les partisans du service obligatoire, plus nombreux, dont le Parti Socialiste et l'UDF. Pour eux, un tel service volontaire et facultatif, si louable qu'il soit, reste malgré tout contraire à l'idée même du service civil, qui repose sur l'idée d'un devoir à la charge de tous les citoyens d'une nation. Le brassage social ne peut avoir de sens que s'il concerne tous les citoyens. Selon Jean-Marc Ayrault, député PS, le service obligatoire est le seul « *à même d'opérer un brassage social et républicain* ». Cet argument est partagé par l'UDF (son porte-parole, François Sauvadet, estime « *qu'un service civil ne peut avoir de sens que s'il présente un caractère universel et obligatoire. Sinon on voit mal son utilité sociale* ») et le Parti radical (associé à l'UMP). Le député UMP Patrick Devedjian estime que c'est une « *idée palliative par rapport à la suppression du service militaire* ».

Cette dernière remarque montre que la suppression hâtive du service national n'a pas été précédé d'une réflexion suffisante pour mesurer son utilité sociale.

Claude Romanet
Rédacteur en chef

L'arme et la paix - Publication trimestrielle - n°ISSN : 1767-7173 -
Directeur de la publication : Marc Dorel - Rédacteur en Chef : Claude Romanet - Rédacteurs : Denis Anselmet, Marc Dorel, Albert Potton -
Photos : X.

Le PATRIOT ACT ; quels impacts possibles en France ?

Tel sera le thème de notre prochaine Assemblée Générale, le 11 février

Le samedi 11 février prochain se tiendra à Fontaine l'assemblée générale annuelle de notre association Initiatives Citoyenneté Défense. Au terme de cette assemblée (qui aura lieu en début de matinée), un débat public se tiendra sur le thème du PATRIOT ACT et de ses impacts possibles en France.

Présenté par ses instigateurs comme un indispensable outil pour la défense des libertés et du "monde libre", le PATRIOT ACT est également dénoncé comme un redoutable instrument liberticide aux mains de certains.

Dans le même temps, des parallèles sont relevés avec certaines tendances ou tentatives dans notre pays. Certains aspects du PATRIOT ACT auraient-ils donné des idées à quelques uns en France ?

Quels sont les faits tout d'abord ? Quelles sont les possibilités de mise en œuvre de dispositions liberticides (en matière de répression, d'imposition prolongée de mesures "exceptionnelles", de criminalisation d'actions associatives, de solidarité ou même revendicatives, etc) ? Quels sont les possibles, quelles sont les tendances constatées ?

Plusieurs juristes et militants associatifs introduiront le débat, afin de permettre au principal invité (c'est-à-dire la salle...) de s'approprier ces questions et d'en débattre. Débat de 9h30 à 12h30 à la MJC de Fontaine (compte-rendu dans un prochain numéro de l'Arme et la Paix). ■ Denis Anselmet



Débat : Guerre en Irak : une affaire privée ?

Le lundi 20 mars 2006, Initiatives Citoyenneté Défense organise au Tonneau de Diogène, à Grenoble, une rencontre-débat sur le thème de la « privatisation de la guerre ».

Après être resté très longtemps un sujet de "spécialistes", largement tenu à l'écart des citoyens, ce thème a déboulé sur le devant de l'actualité à l'occasion de la guerre en Irak et des révélations de la presse sur les traitements inhumains pratiqués dans des centres de détention

ainsi que les surfacturations présumées de grandes compagnies de guerre privées au détriment du contribuable américain.

Le Général (CR) Jean René Bachelet s'était déjà exprimé dans nos colonnes (l'Arme et la Paix n° 2, décembre 2004) et en conclusion du colloque que nous avons organisé en juin 2004 sur le thème de la Défense et de la Citoyenneté, pour appeler les citoyens à une vigilance particulière sur cette question. L'actualité a depuis mis largement en lumière le bien fondé de cet appel. On sait par exemple que le business de la "guerre privée" a représenté de l'ordre de 300 milliards de dollars sur ces dix dernières années. Jean Marguin revient donc également, dans ce numéro de l'Arme et la Paix sur ce sujet (interview page 2). S'il y exprime un point de vue différent de celui du Général (CR) Bachelet à bien des égards, leurs points de vue convergent au moins sur la nécessité d'une appropriation citoyenne de ces questions, et d'un large débat démocratique sur les enjeux correspondants. C'est pourquoi le débat du 20 mars 2006 : « Guerre en Irak ; une affaire privée ? » organisé par notre association constituera un moment fort de cette démarche d'information et de confrontation d'idées. Pour une appropriation citoyenne de ces questions... ■

Défense : vers la fin du monopole d'État

Jean Marguin, chercheur à la Fondation pour la Recherche Stratégique est pour l'ouverture en France d'un débat sur la privatisation des moyens de coercition



Jean Marguin : Chercheur associé à la Fondation pour la Recherche Stratégique. Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, docteur de troisième cycle en physique et auditeur du Centre des Hautes Etudes de l'Armement, ancien président de la société d'études et conseils AERO (Automation Electronique Recherche Opérationnelle), puis directeur de la stratégie d'un grand groupe d'armement.

A&P : La guerre en Irak a contribué à révéler au grand jour ce qu'on appelle la « privatisation de la guerre » ; que recouvre exactement ce terme ?

Jean Marguin : Le terme recouvre le fait de confier des missions de sécurité et de défense à des sociétés privées spécialisées (sociétés militaires privées – SMP). Certains englobent dans le terme l'utilisation de moyens et de modes d'action militaires par des groupes armés islamistes comme Al Qaida ou «révolutionnaires» et mafieux, comme les FARC de Colombie. En Irak, il s'agit strictement de la mise à contribution de sociétés privées. Sans remonter aux armées mercenaires de l'Ancien régime, l'apparition de sociétés commerciales intervenant dans le domaine militaire est un phénomène relativement récent (la première SMP importante - Executive Outcomes – a été créée en 1989 en Afrique du Sud). Depuis, ce phénomène a pris une ampleur importante puisque l'on dénombre actuellement plusieurs centaines de SMP dans le monde, spécialement dans le monde anglo-saxon.

A&P : Quelle est l'ampleur réelle de cette « privatisation de la guerre » en ce qui concerne les USA ? est-ce un phénomène récent, ou l'aboutissement d'un processus engagé depuis longtemps ?

J. M. : Sur le théâtre irakien, des dizaines de sociétés privées représentant plus de vingt mille personnes apportent leur concours aux forces de la coalition et aux forces irakiennes pour la protection de points sensibles (centres administratifs et industriels, installations pétrolières, etc.) ou de personnalités exposées. Il s'agit, sous l'angle des effectifs, de la deuxième force présente sur le sol irakien après l'armée américaine. On est passé de un privé pour dix soldats en 2003 à un pour cinq en 2005. Les princi-

paux acteurs de ce «business» sont les USA, le Royaume Uni, l'Afrique du Sud, Israël et la Russie. Sur la dernière décennie, on estime que les SMP américaines ont réalisé un chiffre d'affaire de 300 milliards de dollars pour 3000 contrats. Il ne s'agit donc plus d'une activité marginale. Par ailleurs, avec environ trois cents victimes à ce jour, les SMP ont payé un lourd tribut à la guerre en Irak.

A&P : Ce phénomène concerne-t-il aussi les armées européennes, et française notamment ? Où en est-on à ce sujet ?

J. M. : En Europe, ce phénomène ne concerne pour l'instant que le Royaume Uni où se sont développées depuis plus de dix ans de puissantes SMP (Sandline en est le meilleur exemple). La France qui vient de renforcer sa législation anti-mercenariat, risque de se retrouver à contre courant d'une évolution générale. Il existe cependant quelques sociétés françaises intervenant à l'étranger sur les créneaux du conseil et de la sécurité mais elles se défendent d'être assimilées aux SMP. Par ailleurs, aux confins même de l'Europe, en Russie, Ukraine, Bélarus la démobilitation massive des armées a provoqué la prolifération d'un mercenariat individuel et entrepreneurial qui offre ses services dans tous les conflits du monde, spécialement en Afrique.

A&P : Comment les opinions publiques sont-elles informées de ces aspects ?

J. M. : Pour les opinions publiques anglo-saxonnes, l'externalisation vers le secteur privé de tâches militaires va de soi et ne pose pas de problème majeur ni politique ni moral. En France, sous des prétextes historiques et moraux largement fallacieux, on refuse de mettre à la disposition d'entités privées des moyens de coercition violents. Le monopole de la coercition violente doit rester un privilège

de l'Etat. Il est vrai que nous avons un lourd passé d'interventions intempestives et maladroites en Afrique par l'intermédiaire de mercenaires peu recommandables. Mais nous refusons de reconnaître que ce stade est dépassé et que les SMP, du fait des lois du marché et de la concurrence, sont condamnées à un professionnalisme que n'ont pas les armées nationales, de moins en moins entraînées. L'opinion publique reste soumise à une propagande officielle visant à condamner ces activités et n'est pas informée des aspects positifs de la question. Il reste, pour des associations comme la vôtre, un énorme travail d'explication.

A&P : De grandes entreprises nord-américaines, spécialisées dans la « gestion privée de la guerre », ont défrayé la chronique à l'occasion de révélations sur de très importants scandales financiers ; comment faire émerger en France un véritable débat citoyen sur ces questions ?

J. M. : Ce que l'on reproche à certaines firmes américaines c'est surtout l'obtention de marchés de reconstruction dans des conditions peu transparentes (cf. Halliburton, etc.). Il s'agit de dérives non concurrentielles dans des domaines qui n'ont rien à voir avec l'intervention des SMP. En France, le débat citoyen devrait porter, à mon avis, sur la problématique suivante :

- Fondements moraux de l'action armée (guerre juste, etc.) ?
- Le monopole étatique de l'emploi légitime de la coercition par la force est-il encore justifié ? Peut-on le déléguer, dans certaines conditions, à des entités privées ?
- Quels rapports doivent entretenir les Etats avec les SMP ? Partage des tâches ? Bras armé, non officiel, des Etats ? Contrôles gouvernementaux ?
- La concurrence du marché est-elle suffisante pour éviter les dérives dangereuses ? Quelles clauses de protection faut-il prévoir dans les contrats de droit privé ?
- Faut-il organiser un contrôle international de ces activités et, si oui, comment le faire ? Contrôle par l'ONU ? Licences d'agrément internationales ?
- Faut-il réviser le droit international ?
- Les SMP, par leur neutralité idéologique et leur professionnalisme, ne renforcent-elles pas la qualité des opérations militaires (meilleur respect des droits de l'homme et minimisation des effets collatéraux) ?
- La séparation entre le pouvoir politique et les moyens de coercition ne joue-t-elle pas finalement en faveur de la paix ?

Ces questions fondamentales (et bien d'autres) méritent des débats approfondis, sans a priori idéologiques, entre le public et de nombreux spécialistes (militaires, politiques, historiens, économistes, industriels, religieux, philosophes, etc.). Ce n'est qu'à ce prix qu'avec l'aide d'associations comme la vôtre et de certains média on lèvera progressivement tous les tabous liés au sujet. ■

Propos recueillis par Denis Anselmet

Budget 2006 : hausses et inquiétudes

Le projet de budget de la mission « défense » pour 2006 a été adopté par les députés le lundi 7 novembre 2005. Ce projet de loi de finance initiale est le premier budget établi en application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Il permet, pour la quatrième année consécutive, de respecter les dispositions de la loi de programmation militaire et, de ce fait, bénéficie encore d'une augmentation supérieure à l'inflation (+ 2,2% avec pensions ; + 3,4% hors pensions) qui lui permet d'éviter les mesures d'austérité imposées à d'autres ministères à caractère plus social. Il se situe ainsi à 47 milliards d'euros contre 45,8 en 2005.

Les comparaisons avec les années précédentes sont néanmoins difficiles car le volume des programmes ne recoupe pas précisément ce qui se faisait auparavant. Ainsi, pour ce qui concerne les crédits alloués à l'Armée de Terre, les dépenses d'effectifs ont été réparties entre différents programmes. Les comparaisons d'effectifs sont d'ailleurs rendues difficiles car la loi de finance ne fixe plus d'effectifs, mais un plafond d'emplois autorisés, c'est-à-dire un maximum théorique dans la limite duquel les effectifs sont déterminés par une masse salariale.

Des questions d'adaptation aux risques réels demeurent

Au niveau du budget lui-même, les crédits mis à la disposition du ministre de la défense s'organisent en quatre missions et neuf programmes (voir schéma) et présente quelques avancées :

- réforme des procédures d'acquisition de la Délégation Générale à l'Armement et renforcement des pouvoirs d'arbitrage du chef d'Etat-major des armées qui devraient conduire à une plus grande clarté mais aussi améliorer l'efficacité d'équipement des forces,
- effort de mutualisation des services ,
- augmentation des crédits de la gendarmerie qui permet de poursuivre le renouvellement des équipements,
- renforcement des capacités de renseignement par la création d'une direction générale de l'information et de la communication, la mise en service du bâtiment Dupuy de Lôme et l'augmentation des effectifs de la DGSE,
- augmentation de 15 millions d'euros des moyens alloués aux réserves.

Néanmoins, on peut s'interroger sur l'adaptation de ce budget à la situation internationale actuelle ainsi qu'aux nouvelles menaces qui pèsent sur les intérêts de notre pays ainsi qu'au besoin opérationnel de nos armées.

La priorité accordée, en terme de moyens donc de crédits, à la dissuasion nucléaire n'est sans doute pas la meilleur parade aux nouvelles menaces que constituent le terrorisme international et la prolifération nucléaire. Dans ces domaines, où la prévention est des plus nécessaire, l'augmentation des capacités de renseignement est certainement mieux adaptée.

D'autre part on constate une très forte hausse des besoins pour l'entretien programmé du matériel dont dépend le maintien en condition opérationnelle des forces conventionnelles augmentation qui déséquilibre le budget. Un rapport récent de la cour des comptes a d'ailleurs relevé que ces crédits très importants consacrés au maintien en condition opérationnelle des forces font malheureusement défaut ailleurs.

Des problèmes d'entretien et d'effectifs

Ce problème de maîtrise des dépenses d'entretien a des conséquences négatives sur la disponibilité des matériels. Même si cette disponibilité reste de 90% pour les opérations extérieures, celle des véhicules blindés se situe entre 58 et 63% (VAB, ERC90, AMX10 RC) mais ne dépasse pas 40% pour le char Leclerc qui a connu quelques problèmes de fiabilité. Celle des avions en 2004 est de 63% et celle des bâtiments de la marine nationale se situe autour de 70%

De plus, les sommes consacrées au maintien en condition opérationnelle des forces ont des conséquences négatives sur les crédits alloués à l'entraînement des personnels :

- 96 jours de terrain au lieu des 100 prévus par la loi de programmation pour l'Armée de Terre ;

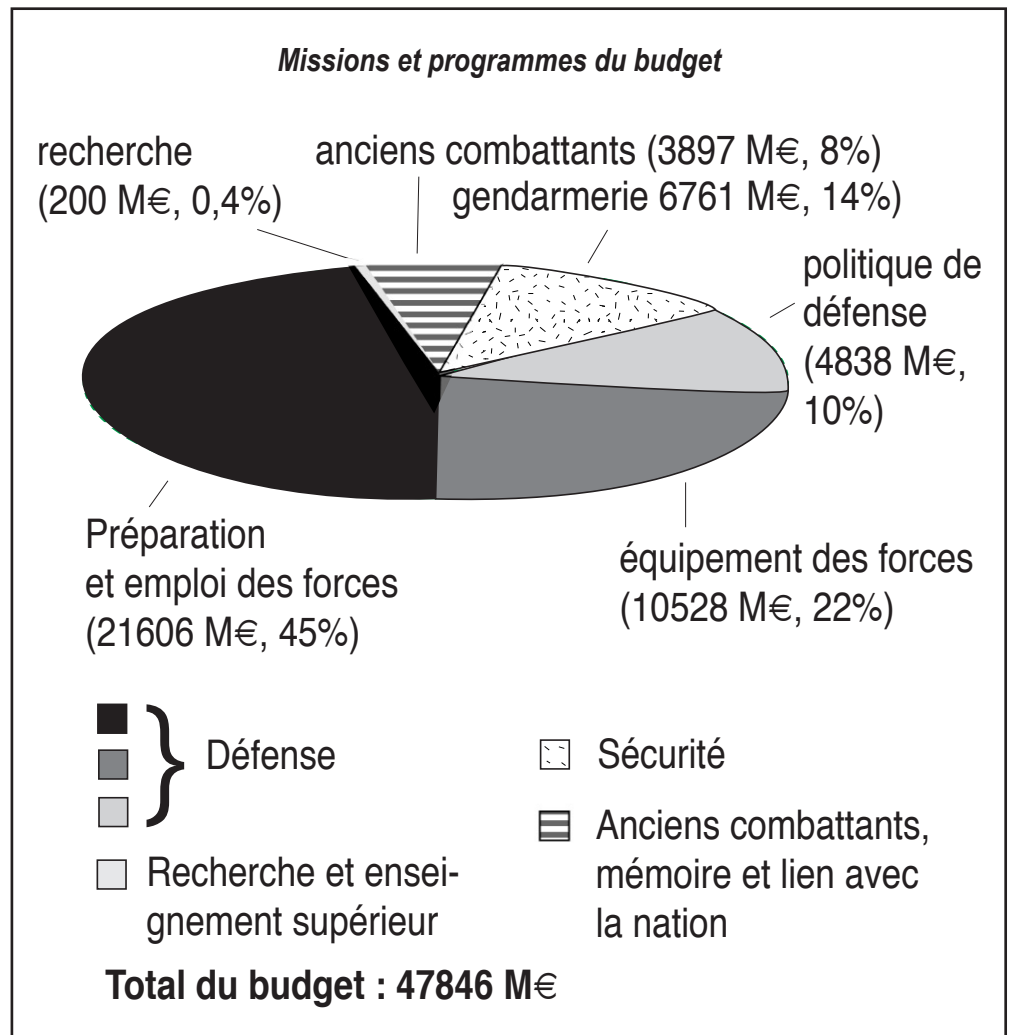
- 147 heures de vol au lieu de 180 pour les pilotes d'hélicoptères ;
- 325 heures de vol au lieu de 400 pour les pilotes d'avion ;
- 88 jours de mer au lieu de 100 pour les bâtiments de la Marine.

Enfin, ce handicap en terme de disponibilité « opérationnelle et d'entraînement » sera probablement alourdi par les retards pris sur certains programmes, retard qu'il faudra bien rattraper (livraison des hélicoptères TIGRES, chars Leclerc, AMX 10 modifiés, renégociation et étalement dans le temps des programmes MICA et SCALP par exemple)

Reste enfin la question des effectifs pour lesquels il est surprenant de constater que les crédits soient adaptés aux sous effectifs réels plutôt qu'au besoin ; que ce soit pour le personnel civil ou militaire.

Cela donnera par rapport à la loi de programmation 5 307 emplois civils de moins et des taux de sous effectif de 7% pour la marine, 6% pour l'Armée de Terre et 4% pour l'armée de l'air. ■

Marc Dorel



ALERTE Torture dans les sites «noirs» de la C.I.A.

De découvertes en démentis de Condoleezza Rice, les sites noirs de la C.I.A. existent bel et bien. Découverts dès 2003 au Kosovo par d'Altaro Gil Roblès, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, on en retrouve maintenant en Europe aussi bien chez les nouveaux membres de l'OTAN tels que la Roumanie ou la Pologne, qu'en Italie, en Grande Bretagne, à Majorque, au Danemark, en Norvège et également en Égypte.

Les prisonniers, supposés être des terroristes, sont revêtus de la combinaison orange comme à Guantanamo, et soumis aux mêmes traitements : interrogatoires, tortures, aucun espoir de jugement, ni de possibilité de faire appel à un avocat.

En Grande Bretagne Jack Straw, en charge de la politique étrangère, a demandé des « éclaircissements » sur ces délocalisations clandestines mises en évidence par le trafic intense des avions de la C.I.A..

La presse américaine s'est inquiétée de telles pratiques hors la loi. Le sénateur républicain John Mac Cain, a fait voter au Sénat une loi, adoptée à 90 voix contre 9, demandant que la C.I.A. respecte les conventions de Genève et bannisse la torture.

Le président Bush menace d'opposer un veto qui empêcherait la ratification de cette loi, ce qui correspond à un aveu.

Albert Potton

IRAK : coût de la guerre à la hausse ?

Une étude menée par le Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz et le Professeur à Harvard Linda Bilmes réévalue le coût "global" de la guerre en Irak (intégrant les soins et pensions des 16 000 blessés, la hausse du prix du pétrole, etc.) entre 1 000 et 2 000 milliards de dollars. Cette nouvelle estimation intègre l'hypothèse d'un maintien encore 5 ans des troupes US en Irak. L'estimation précédente émanant de la Maison Blanche était de 200 milliards de dollars

RAFALE, Suite...

Chacun se souvient du voyage de Jacques Chirac à Singapour pour soutenir la candidature de Paris aux J.O. 2012. Les lecteurs attentifs de notre bulletin se souviendront que Singapour hésitait également à s'équiper en avion de chasse Français «Rafale». Ce voyage présidentiel était sans doute l'occasion opportune de soutenir aussi ce dossier, nettement plus lucratif. Quelques semaines plus tard, la presse nous a appris que le résultat sur ce marché était le même que pour les J.O., un fiasco. Les américains de Boeing nous ont soufflé le contrat. Ont-ils demandé conseil à Sebastian Coe, portedrapeau de la candidature de Londres 2012, pour battre les Français ?

ANALYSE Violence des banlieues : guerre urbaine ou résultat de l'exclusion sociale ?



Nicolas Sarkozy affirmait en novembre que les violences en banlieue étaient parfaitement organisées « par des bandes de voyous, des mafias ou des intégristes ». Mais un rapport des renseignements généraux du 23 Novembre, révélé par *Le Parisien*, contredit ces graves affirmations. Selon les «RG», il n'y a pas eu de préméditation, mais une révolte populaire des cités, sans leader et sans proposition de programme. Les jeunes des cités étaient habités d'un fort sentiment identitaire, pas seulement lié à leur origine, mais à leur condition sociale « d'exclus de la société française ». Ils constatent également que les « Islamistes » n'ont joué aucun rôle dans le déclenchement des violences. Ils confirment qu'exclusion et discrimination sont bien au centre du problème des banlieues. Les jeunes de ces quartiers se sentent pénalisés par leur pauvreté, la couleur de leur peau, et leurs noms. Tout s'est passé comme si la confiance dans les institutions mais aussi dans le secteur privé, source de convoitises, d'emploi et d'intégration économique, avait été perdue. La conclusion des «RG» regrette un manque criant d'intégration, accusant les politiques d'avoir été davantage préoccupés par « la montée de l'islamisme radical et du terrorisme religieux » que par le problème complexe des banlieues. En faisant apparaître les jeunes de ces cités comme les ennemis organisés de la République, le Ministre de l'Intérieur adopte une rhétorique guerrière inappropriée à ce conflit social et dangereuse pour la démocratie. Il ne faut pas confondre Défense Nationale et Police Nationale.

A.P.

« L'émeute raffermirait les gouvernements qu'elle ne renverse pas. Elle éprouve l'armée ; elle concentre la bourgeoisie ; elle étire les muscles de la police ; elle constate la force de l'ossature sociale. C'est une gymnastique ; c'est presque de l'hygiène. Le pouvoir se porte mieux après une émeute comme l'homme après une friction ». **Victor Hugo.**

Adhérez à Initiatives Citoyenneté Défense, abonnez-vous à «L'arme et la paix»

Nom : Prénom :
Rue :
Code postal : Commune :
e-mail : Tél. :

- Je souhaite être tenu informé(e) des initiatives de l'association ICD :
par courrier ... par mail ...

- Je souhaite recevoir régulièrement la publication trimestrielle d'ICD : (ci-joint abonnement annuel de 5 €, par chèque à l'ordre d'ICD)

- Je deviens membre de l'association ICD : (ci-joint cotisation annuelle de 10 €, par chèque à l'ordre d'ICD, donnant droit à l'envoi gratuit de la publication trimestrielle)

(retourner à : Association ICD, MJC de Fontaine, 39 avenue du Vercors, 38600 Fontaine)